

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2024

Étaient présents : THÉRIC Corinne, JOSSINET Gaëlle, PONCELET Jean-Marie, ESCANDE Renaud, LEBEAU Irène, SAUVAIRE Marc, BALSAN Laurent

Absents : RAGUES Christian (procuration PONCELET Jean-Marie), ALBE Jean-Luc (procuration ESCANDE Renaud), THION Jean-Claude

Début de séance à 09h30 - 9 votants

1) Approbation du procès-verbal du 26 janvier 2024

Approbation à l'unanimité

2) Approbation du compte de gestion de l'exercice 2023

Mme le Maire présente le compte de gestion : c'est le suivi comptable de la commune réalisé en trésorerie. Mme le Maire rappelle qu'il y a eu des opérations de régularisation sur l'exercice 2024 permettant de rectifier les problèmes liés à l'affectation de résultat de 2020, les résultats cumulés commune et trésorerie concordent à présent.

Approbation à l'unanimité

3) Approbation du compte administratif de l'exercice 2023

Mme le Maire présente les comptes administratifs.

Dépenses de fonctionnement : Augmentation de 10% des charges générales (hausse du coût de l'énergie, carburant, commande de produits d'entretien en volume important), augmentation de 18% des charges de personnel qui représentent 45% du budget (contrat d'un agent technique supplémentaire + prime inflation + suivi eau et assainissement, qui est compensé en recette), augmentation des emprunts suite à la reprise du prêt de l'eau par le budget général.

Recettes fonctionnement : Légère baisse des recettes du camping. Les revenus liés à la fiscalité directe sont stables, suite au vote des taux d'impositions à la baisse en 2023. Les dotations sont en forte augmentation car elles intègrent la reprise du budget de l'eau. Le revenu des gîtes et loyers est en augmentation. Les revenus propres à la commune (MMS, gîtes, camping) sont une sécurité financière et sont proches de 20% des recettes de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement (d'un montant total de 754 019€) sont couvertes par les recettes annuelles de fonctionnement (871 403€). L'épargne brute est de 157 221€ pour l'année 2023.

Il reste encore un peu plus de 200 000€ à rembourser sur les deux prêts à charge par la commune.

Dépenses d'investissement :

Principales opérations : MMS (électroménager), études préalables aux travaux, terrain de jeu pour enfants (plus grosse dépense d'investissement de l'exercice), travaux dans les gîtes de la Rouvière (climatisation) et Laupies (huisseries), acquisition de matériel au bar, lasure des chalets. Le montant total des dépenses d'équipement est de 125 646€.

Recettes d'investissement : Subventions région bâtiment mairie + parking du Viala, taxe d'aménagement, retour tva.

Le résultat de clôture est de 1 103 174€.

Mme le Maire sort de la salle. Le premier adjoint procède au vote.

Approbation à l'unanimité

4) Débat d'orientation budgétaire

Mme le Maire expose que l'inflation en énergie et carburant est toujours haute et qu'il faut en tenir compte. Les attributions au titre des droits de mutation doivent être anticipées à la baisse. Les dotations sont stables, tout comme les revenus fiscaux.

Mme le Maire propose de conserver l'équipe municipale forte et compétente. Compte tenu de l'épargne annuelle générée, la dette est bien supportée par la collectivité. Les effectifs permanents sont de 1,85 Equivalent Temps Plein en administratif, 3,8 ETP aux services techniques, 0,2 ETP pour les gîtes, soit 5 ETP en emplois permanents. 1,4 ETP à la MMS et 0,6 ETP au camping. Les frais de personnel correspondent à 45% des dépenses réelles.

Concernant les engagements 2024 : les travaux de rénovation de la salle des fêtes ne pourront commencer qu'après l'accord de toutes les demandes de subvention. La participation de la commune au Syndicat d'Aménagement de l'Espérou sera plus importante cette année pour anticiper la part d'autofinancement des travaux de réhabilitation de la traversée de l'Espérou.

Des travaux sont à prévoir sur le réseau d'eau, ainsi que sur la voirie communale.

A moyen terme, Mme le Maire expose le projet d'annexe de l'atelier, qui pourrait être implantée entre les actuels ateliers et le bâtiment de la DDE et intégrée dans une zone d'aménagements concertée à créer pour les artisans.

5) Affectation des résultats

Le budget d'investissement cumulé présente un déficit de 13 447.99€ qu'il convient de couvrir avec le résultat de fonctionnement (à affecter au 1068) ; le surplus est affecté en recettes de fonctionnement, soit 1 103 174.28€.

Approbation à l'unanimité

6) Tarifs Maison Multi-Services : boutique, restauration, hébergement

Mme le Maire présente plusieurs points :

- Restauration : la cuisine est mise à disposition d'un traiteur avec un protocole et dans des cas définis, avec une convention qui est présentée en séance.

- Hébergement : présentation des tarifs hébergement, séminaires et groupes, location des annexes.

- Carte : en attente du retour fournisseurs

Approbation à l'unanimité

7) Calendrier des animations 2024 – Approbation des animations prises en charge par la commune

Mme le Maire présente le calendrier des animations 2024 et propose, comme chaque année, que la commune participe aux animations afin de soutenir l'activité culturelle et artistique sur le territoire.

Le budget actuel prévisionnel consacré pour cette partie est d'environ 8300€. Mme le Maire propose de porter l'enveloppe à 9000€.

Approuvé par 8 voix « pour » et 1 « contre ».

8) Travaux d'enfouissement des réseaux secs Espérou

Point ajourné par manque d'éléments.

9) Travaux sur le chemin d'accès au pylône du Mas Bresson

Le chemin d'accès à l'antenne téléphonique de Prunaret est privé, et nécessite des travaux de réfection pour éviter toute érosion qui le rendrait impraticable.

M. Marc SAUVAIRE, adjoint, a consulté plusieurs entreprises, avec une option de réhabilitation de la chaussée en béton et l'autre avec un revêtement bitume en bicouche.

Le devis pour revêtement béton s'élève à 23 940 €TTC, celui pour revêtement bitume à 11 281.20 € TTC

Vote : revêtement béton : 7 contre 1 abstention 1 pour

Revêtement bitume : 7 pour ,1 contre ,1 abstention, conditionné par la signature de la convention de servitude en préalable.

10) Acquisition d'une épareuse

M. SAUVAIRE expose que les agents passent beaucoup de temps à débroussailler le bord des routes (25 km, soit 50km sur les deux côtés de la route), temps qui pourrait être économisé avec l'achat d'une épareuse à monter sur le tracteur.

Des devis ont été demandés à plusieurs fournisseurs : il propose de retenir le modèle ROUSSEAU TINEA 470, chez CMA Entreprise, pour un montant de **27 000 € TTC**

Approbation à l'unanimité

11) Changement du locataire appartement mairie N°3

Le locataire arrivé au mois de décembre a fait sa demande pour quitter l'appartement 3 au 1er mars. Une personne s'est manifestée pour reprendre l'appartement à partir du 1er avril.

Approbation à l'unanimité

12)Approbation du régime d'astreinte des employés communaux

La commune a reçu l'avis favorable du CST concernant le régime des astreintes. Le conseil municipal entérine la délibération proposée lors du CM du 26 janvier 2024.

Approbation à l'unanimité

13)Modification des statuts du Syndicat Intercommunal de l'Espérou

Les statuts modifiés du SIAE n'ont pas été validés par la préfecture. Il convient de délibérer à nouveau. Les points modifiés sont sur la localisation du siège (Val d'Aigoual), et sur la procédure de désignation du bureau. Approbation à l'unanimité

14)Présentation du Rapport Social Unique

Mme le Maire présente le RSU qui résume de nombreux indicateurs sur les ressources humaines de la commune.

15)Questions diverses

a) Mme le Maire expose les données du recensement 2024. Il y a 195 habitants permanents pour 602 logements et 473 résidences secondaires (80% des logements).

b) Mme JOSSINET expose que le mur de soutènement de Lafon s'effondre dans son jardin. Mme le Maire répond que le mur en question est prévu dans le devis de réfection des murs.

c) Coupures d'électricité secteur Espérou entre le 26 et le 29 mars

d) Fibre : l'armoire a été posée, le raccordement est en cours.

Clôture de la séance à 12h15